



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121 – 10 du Code des Communes)**

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie,
le jeudi 29 septembre 2022 à 20h30.**

Affiché, le 23 septembre 2022

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2022.

I-Délibération

1. Définition du taux de la taxe d'aménagement entre ses communes membres et la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire,
2. Modification de l'assiette du projet Diagonale,
3. Acquisition à l'amiable de parcelle de terrain section AI numéro 486 d'une superficie de 268 m²,
4. Acquisition à l'amiable de parcelle de terrain section AI numéro 189 d'une superficie de 1130 m²,
5. Motion relative à l'installation d'un Campus Nord Marne.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Laurent DELPECH**